

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- UNTEC (Absente excusée)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Présent)

PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

APPROUVE

DU MERCREDI 7 FEVRIER 2024

9h30-17h

100 % Présentiel

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :.....	2
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 10 JANVIER 2024 (HAR).....	2
III.	POINT SUR LA DÉNONCIATION. (HAR).....	2
IV.	MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL SUR LA DÉNONCIATION (HAR)	3
V.	POINT SUR LES ACCORDS SIGNÉS (HAR).....	3
VI.	QUESTIONS DIVERSES.....	3

I. Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des organisations présentes.

Le SYNATPAU n'est pas représenté au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

II. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 10 janvier 2024 (HAR)

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé à l'unanimité des organisations présentes.

Le SYNATPAU n'est pas représenté au moment de l'adoption du relevé des décisions.

III. Point sur la dénonciation. (HAR)

POSITION

Liste des questions de droits et de procédures que se posent les organisations suite à la dénonciation de l'accord de fusion volontaire du 7 mai 2019 :

- Dénonciation datée du 15/01/2024, quelle est sa date d'effet ? 15/01/2024, première présentation de la notification aux organisations, à la DGT... ?
- La DGT adressera-t-elle un accusé réception de cette dénonciation ?
- Le HCDS sera-t-il consulté, si oui, à quel moment ?
- La période de préavis de l'accord de fusion est de 3 mois à compter de la date définie ci-dessus. Durant ce préavis l'ensemble des organisations continue de siéger en CMP FIIAC ?
- Quelle est la règle de représentativité pendant la période de négociation des accords de substitution.
- Qui a la légitimité de signer les accords de substitution ?

DECISION

Le président de la CMP adressera à la DGT l'ensemble des questions ci-dessus.

IV. Méthodologie de travail sur la dénonciation (HAR)

POSITION

Pour rappel, l'UNTEC a proposé lors de la dernière CMP et a commencé à travailler en ce sens, de transmettre aux organisations syndicales représentatives une proposition d'accord de substitution pour les économistes de la construction.

Pour L'UNGE, l'objectif est de profiter de cette dénonciation pour réviser la convention collective géomètre.

Pour FENIGS, même position que l'UNGE avec un retroplanning à construire sur la priorisation des points à réviser.

Pour la CFTC, reprendre l'ensemble de la convention collective géomètre et hiérarchiser les sujets en fonction des priorités définies en CMP.

Pour le SYNATPAU, rappel qu'un agenda social avait déjà été négocié à multiples reprises et qu'il est Pour l'agenda social s'il est respecté.

DECISION

La CMP décide que chaque organisation qui le souhaite, propose sous 15 jours, soit le 22 février 2024 au plus tard, le nom d'un conseil avec prix, délais d'intervention et sa connaissance desdits travaux.

L'UNGE propose son conseil, au tarif de 2 700 euros HT avec un livrable pour la CMP du 6 mars 2024.

La CFTC propose de contacter un conseil pour le 22/02/2024.

La prestation attendue sera l'identification des points de la CCN géomètre, qui sont plus favorables ou moins favorables que le code du travail avec renvoi aux articles concernés.

FENIGS se joint au Conseil de l'UNGE.

2 critères retenus : Prix et délai des prestations.

Le conseil proposé par l'UNGE est validé en séance par l'ensemble des organisations présentes avec prise en charge par l'APGTP de la somme de 2 700 euros HT.

V. Point sur les accords signés (HAR)

DECISION

Les accords ont été signés et notifiés à la DGT par l'UNGE

VI. Questions diverses

Sans objet.

La prochaine commission se tiendra en **présentiel** dans les locaux de l'APGTP 54 Bld Richard Lenoir 75011 PARIS.

Mercredi 6 mars 2024 de 9h30 à 17h

1. Approbation de l'ordre du jour **(HAR)**
2. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 7 février 2024 **(HAR)**
3. Point sur la dénonciation **(HAR)**
4. Analyse de l'étude de la CCN géomètre faite par le conseil **(HAR)**
5. Questions diverses. **(HAR)**

Rappel du calendrier des commissions 2024

10/01/2024
07/02/2024
06/03/2024
10/04/2024
15/05/2024
12/06/2024
11/09/2024
09/10/2024
06/11/2024
11/12/2024